

pensé des services qu'il avoit rendus à la Maison d'Autriche, pour croire qu'on ait entendu parler de lui.

C'est dans le dernier siècle qu'il faut chercher les bienfaits que ma Maison a reçus de celle d'Autriche, & il est sensible de voir que la Cour de Vienne a entendu parler de la dignité Electorale & du Haut Palatinat, que Maximilien mon Ayeul reçut de l'Empereur Ferdinand II. Avant d'examiner les services que ce même Maximilien avoit rendu à la Maison d'Autriche, il est bon d'exposer en quoi consiste ce bienfait tant vanté.

Frederic Electeur Palatin de la Maison de Baviere, après avoir été chassé de la Boheme, dont il avoit voulu se faire Roi, avoit été mis au ban de l'Empire, & dépoüillé de ses dignitez & de ses Eras héréditaires. On ne pouvoit sans injustice, refuser à Maximilien mon Ayeul, la Dignité d'Electeur, dont on dépoüilloit Frederic.

Cette dignité est très-ancienne dans ma Maison: suivant le Concordat qui fut fait à Pavie, entre l'Empereur Loüis de Baviere, dont je condescens, Adolphe de Baviere, fils de Rodolphe de Baviere, lequel Rodolphe étoit frere de l'Empereur Loüis & Auteur de la Branche Rodolphine, dont étoit issu l'Electeur dépoüillé; suivant, dis-je, le Concordat de Pavie, la Dignité Electorale qui apartenoit à la Maison de Baviere, devoit être possédée alternativement par les Chefs des deux Branches qui la composoient. Quelque tems après ce Concordat, l'Empereur Charles IV. ennemi déclaré des Princes de ma Branche, publia la Bulle d'or, & il regla dans le Chapitre VII. que les fils aînez des Electeurs succederoient toujours